

Communiqué de presse

Projet éolien à Saint-Cyr Mère Boitier : arrivée d'une quatrième commune et gouvernance favorable aux acteurs publics locaux

Mâcon, 14 novembre 2024

Le partenariat pour développer un projet éolien s'élargit encore avec l'arrivée d'une quatrième commune, Saint-Pierre-le-Vieux :

- **Elle rejoint l'accord signé cet été entre Tramayes, Pierreclos et Matour**, la société d'économie mixte Saône-et-Loire Energies Renouvelables (*SEM SELER*), le mouvement de l'énergie citoyenne *Énergie Partagée* et le spécialiste des énergies renouvelables BayWa r.e.
- Dans le prolongement des trois premières réunions publiques organisées à Pierreclos, Tramayes et Matour, le processus de communication continue se poursuit avec un **forum d'information prévu le 27 novembre à Saint-Pierre-le-Vieux**.
- Dans ce modèle public-privé novateur, les acteurs publics (SEM et collectivités) bénéficient d'un accès à la gouvernance et d'un fort pouvoir de décision.

Saint-Pierre-le-Vieux a répondu favorablement à l'invitation des communes de Tramayes, Pierreclos et Matour, à l'initiative de ce projet.

« Devenir actionnaire de ce projet est une bonne manière pour notre commune de participer à son développement, d'être associé aux décisions et d'agir pour la transition énergétique de notre territoire » indique la Maire de Saint-Pierre-le-Vieux, Michèle Dorin. *« De plus, ce projet amène les élu.e.s à réfléchir en parallèle à l'autoconsommation collective qui permettra aux habitant.e.s de bénéficier d'une énergie à coût réduit »*.

Un projet à la gouvernance partagée

La philosophie de ce partenariat, poussé par des Maires engagés, est en effet de partager la gouvernance avec l'ensemble des partenaires et ainsi de promouvoir le compromis à chaque étape du projet. Le partenariat a été pensé avec une logique où aucun partenaire ne peut prendre de décisions de manière unilatérale. À noter qu'aucune décision structurante ne pourra se prendre sans l'accord des communes.

« Nous sommes ravis de participer, aux côtés des collectivités, de la SEM SELER et BayWa r.e. à ce partenariat qui s'inscrit dans les principes du Label Énergie Partagée. Ce schéma, illustre la volonté forte du territoire de s'impliquer dès le démarrage du projet, de participer à sa structuration et à son appropriation, et avec le souhait d'être à terme co-propiétaire d'un

futur parc si les études en confirment la faisabilité » explique Simon Mathieu d'Energie Partagée.

« Nous pensons qu'il est toujours essentiel que les acteurs locaux soient associés de façon étroite et concrète à l'avancement de nos projets. Chaque projet est différent et ce format de partenariat ne sera pas toujours répliquable ailleurs. Nous nous adaptons avant tout aux volontés des élus locaux. Ici, avec l'aide d'élus particulièrement proactifs, il permet d'approfondir encore plus l'intégration des acteurs du territoire à ce projet » indique Alexis Morin, directeur de projets éoliens de BayWa r.e.

Un partenariat protecteur au bénéfice des collectivités locales

Dans ce nouveau schéma envisagé, un accord a été trouvé pour que les coûts des études soient directement supportés par BayWa r.e., la SEM SELER et Energie Partagée.

« Nous faisons avec nos partenaires un effort substantiel pour couvrir ces coûts, afin d'accompagner les communes face aux risques inhérents au développement d'un projet éolien, long et complexe. Les communes participent ici autrement, notamment avec une présence forte des maires sur le terrain, et auprès de leurs concitoyens. » poursuit Benjamin Boutain de la SEM SELER.

De plus, quelles que soient les implantations finales retenues, un mécanisme de solidarité financière entre les collectivités garantira une répartition équitable des bénéfices, permettant ainsi à toutes les communes participantes de profiter du projet, sans distinction.

Après 3 réunions publiques, un forum organisé en novembre

Après trois réunions publiques organisées en septembre à Tramayes, Matour et Pierreclos, un forum d'information se tiendra à Saint-Pierre-le-Vieux le 27 novembre de 16 h à 20 h à la salle des fêtes. Il permettra de détailler ce modèle de gouvernance et de répondre aux questions des participants.

Si les études de faisabilité, qui s'étaleront sur 2025 et 2026, confirment la viabilité d'une ou plusieurs zones et l'absence de contraintes rédhibitoires, le nombre et la disposition des éoliennes seront déterminés collégialement par l'ensemble des partenaires. Sous réserve de faisabilité et d'obtention des autorisations, les premiers électrons verts pourraient être injectés dans le réseau à l'horizon 2030.

« La volonté des élus est de travailler ensemble, avec les habitants qui le souhaiteront, pour le développement de leur Territoire. Leur ambition partagée : faire face aux changements en cours (climat, énergie, biodiversité...), limiter le dérèglement climatique, lutter contre la précarité énergétique tout en relocalisant la production d'électricité. De plus cette étude entre pleinement dans la démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) initiée au sein de la communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier. » indique Michel Maya, maire de Tramayes.

À propos de BayWa r.e. France

Actif en France depuis 2005, le groupe BayWa r.e. est aujourd'hui un acteur incontournable du secteur des énergies renouvelables avec plus de 4 700 collaborateurs et 10,5 GW en exploitation dans le monde. L'entreprise a déjà installé et mis en service près de 400 MW et assure la gestion technique et commerciale de près de 1 GW de projets d'énergies renouvelables.

Composée de plus de 270 salariés répartis sur une dizaine de sites à Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux, Le Barp, Carcassonne, St Jean d'Angely, Peynier et Montpellier, l'entreprise se place au plus près des territoires et de leurs spécificités. Triplement certifiée ISO, la responsabilité sociétale et environnementale est au cœur des préoccupations de l'entreprise.

www.baywa-re.fr

Contact Presse : Tristan Saramon/tristan@decarb.one/06 66 66 29 41

A propos de SEM SELER

La SEM SELER est une société d'économie mixte, c'est-à-dire une personne morale de droit privé dont le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs entités publiques, qui doivent détenir une part oscillante entre 50 et 85 %. Son actionnariat est composé du SYDESL (58 %), de la Banque des Territoires (21,25 %), du Crédit Agricole Centre-Est (12,5 %) ainsi que de GEG ENR (8,25 %). Issue d'une collaboration entre la sphère publique et des acteurs privés, la SEM SELER illustre une dynamique de partenariat. En ce sens, elle se positionne comme un catalyseur d'initiatives, soutenant divers porteurs de projets et favorisant l'émergence de partenariats à l'échelle locale.

Réseaux sociaux SEM SELER : LinkedIn | @saône-et-loire energies renouvelables

Contact presse SYDESL : Héloïse ARCIL, chargée de communication/harcil@sydesl.fr

À propos de Energie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées, et leur démarche est reconnue par le Label Énergie Partagée. Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de près de 7500 actionnaires citoyens. Fort d'un réseau national d'animateurs et de structures d'accompagnement, Énergie Partagée propose aux porteurs de projet de nombreuses ressources, formations, publications... www.energie-partagee.org